

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2411

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure thématique

### ARTICLE 72

I. – À l’alinéa 159, supprimer la référence :

« L. 561-8, ».

II. – Au même alinéa, substituer aux références :

« L. 561-10-1 à L. 561-13 »,

les références :

« L. 561-10-1, L. 561-10-2, L. 561-10-4 à L. 561-13 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination légistique.